

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2021**

Le 23 Mars deux mil vingt et un, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAULT, Philippe JUMEAU, Jacques CAILLETON, Aurélie MERCIER, Ingrid DOUZENEL, Eric SCHANEN, Chiara CLAIRC, Sandra JAMBON, Paulette BRANDEAU, Céline ADAM. Claude VEILLON

Absente excusée : Nathalie STANGALINI (pouvoir à Eric SCHANEN)

Date de convocation : 17 Mars 2021.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GARAULT.

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 23 Février, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Madame le maire sollicite le conseil pour l'autoriser à rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la convention entre le Département des Deux-Sèvres et la Commune relative à l'aménagement et l'entretien d'une vélo-route traversant la commune. La demande est acceptée à l'unanimité.

1- CONVENTION entre le Département des Deux-Sèvres et la commune relative à l'aménagement et l'entretien d'une Vélo-route (2021-03-01)

Madame le maire rappelle que le Département des Deux-Sèvres a arrêté un schéma cyclable touristique et défini des itinéraires d'intérêt national et régional.

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé dans sa séance du 28 novembre 2019, le tracé de l'itinéraire cyclable envisagé sur notre commune.

L'entretien et la gestion de cet itinéraire revient à la commune.

A cet effet, le Département a soumis une convention (document en annexe de la délibération).

Le Département s'est engagé à réaliser l'ensemble des aménagements nécessaires (implantation de signalétique de sécurité et jalonnement, sécurisation des carrefours, réfection initiale de chemins existants dégradés).

Le Département s'engage à contribuer aux missions d'entretien de l'ensemble de la signalisation verticale et de la signalisation horizontale aménagée dans le cadre de la Vélo-route. Il assure les réparations éventuelles en cas de dégradation, de vol ou d'accident pour ces installations.

Par ailleurs, la Commune de St Martin de St Maixent donne l'autorisation au Département pour faire les aménagements nécessaires à la réalisation de la Vélo-route, assure l'entretien des voies communales et chemins ruraux.

Considérant l'intérêt que présente la Vélo-route pour la commune et le territoire, Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention entre le Département des Deux-Sèvres et la commune de St Martin de St Maixent définissant l'aménagement et l'entretien d'une Vélo-route.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

2 Vote des taux des taxes foncières (délibération 2021-03-02)

Madame le Maire indique à l'assemblée que les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, suite à la réforme engagée par l'Etat visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La perte de ressources de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie.

Ceci implique une modification des modalités de vote des taux d'imposition.

Ainsi, Il est prévu que le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021, soit égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020, soit pour la commune de St Martin de St Maixent :

Taux communal de la taxe foncière propriété bâtie (TFPB) 2020	9.82 %
Taux départemental de la taxe foncière propriété bâtie (TFPB) 2020	18.88 %
taux de référence de la TFPB Communale 2021	28.70 %

Compte tenu de la commission budget qui s'est tenue le 9 mars dernier et de la proposition de budget réalisée, Madame le maire invite le conseil à voter les taux suivants 2021; à savoir :

Taxe TFPB : 28,70 % - Taxe TFPNB : 31,74 %(identique à 2020)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux ci-dessus pour les taxes foncières. Soit les taux d'imposition communaux 2021 suivants :

- **Taxe de la TFPB**:28,70 %
- **Taxe de la TFNB** :31,74 %

3- Vote du budget 2021 (2021-02-03)

Vu la proposition de budget présentée en commission le 9 mars dernier, et après avoir rappelé les orientations budgétaires qui ont conduit l'élaboration du budget, le conseil municipal établit et vote à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

en dépenses et recettes de fonctionnement à	855 545 €
en dépenses et recettes d'investissement à	1 478 780 €

Dans le cadre du soutien aux associations communales, les élus ont décidé de maintenir le versement de la subvention de 400 € afin de favoriser le redémarrage de leurs activités quand cela sera possible.

4- Révision N° 1 du plan Local d'urbanisme intercommunal – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (2021-03-04)

Madame le Maire rappelle que Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été approuvé par le Conseil Communautaire le 29 janvier 2020. Il a fait l'objet d'un recours contentieux par la Préfecture, devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

La Communauté de Communes dispose des justifications nécessaires pour répondre aux recours.

Aussi, une modification d'orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est nécessaire, et donc une révision du PLUI.

Madame le maire rappelle qu'au travers de l'élaboration du PLUI, la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvres souhaite construire un projet commun à l'échelle du territoire. Le PLUI est un outil au service des projets, qui traduit les souhaits de développement et d'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUI permet de définir les grandes orientations de l'action publique de la Communauté de Communes pour répondre ensemble aux besoins liés à l'attractivité

du Haut Val de Sèvre, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, de déplacements et d'emplois.

Le PADD est l'occasion de traduire la volonté collective des élus du territoire de réussir simultanément à améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer l'attractivité résidentielle et économique, conforter la solidarité territoriale et relever le défi de la transition énergétique, en proposant un développement durable, harmonieux et équilibré du territoire.

Les évolutions envisagées dans le cadre de la révision N°1, doivent clarifier les orientations du PADD :

- 1^{er} point : Il concerne le renforcement du pôle de Saint Maixent l'Ecole, s'appuyant sur les pôles secondaires (Saivres, Azay le Brûlé, Exireuil, Nanteuil) et Saint Martin de Saint Maixent. Il est important de préciser les interactions existantes entre ces communes au sein de l'agglomération Saint-Maixentaise et de montrer qu'en raison des contraintes propres à la ville centre, son renforcement ne peut se faire qu'avec le développement des communes périphériques.
- Le 2^{ème} point : Il concerne la préservation des réservoirs de biodiversité remarquable tout en prenant en compte les villages et les activités économiques (exploitations agricoles ...) existant dans ces réservoirs : ces orientations ne sont pas nouvelles mais elles étaient dispersées dans plusieurs chapitres du PADD. Il convient de préciser le document pour mettre en évidence les liens entre ces orientations.

Un débat s'est tenu au sein du conseil communautaire le 24 février 2021. Il doit maintenant avoir lieu dans les 19 communes du territoire.

Le conseil municipal de St Martin de St Maixent a délibéré et pris acte de la tenue des débats du PADD du PLUI.

5- Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire (2021-03-05)

L'Inspection d'Académie des Deux-Sèvres a décidé la fermeture d'une classe à l'école pour la prochaine rentrée 2021-2022.

L'école compte actuellement 5 classes et les projections de l'Education Nationale indiquent un effectif de 94 élèves à la rentrée scolaire 2021-2022.

Avec 4 classes, cela se traduirait par une moyenne d'un peu plus de 23 élèves par classe, indique Madame Angélique CAMARA, Maire.

Cette décision porte directement atteinte aux conditions d'études de nos enfants, à leur réussite, aux conditions de travail et à l'implication même des enseignants... L'école est cette institution républicaine où les plus fragiles sont accompagnés et écoutés.

Fermer une classe dans ce contexte de crise sanitaire et sociale est la démonstration d'un désengagement fort de l'État auprès des familles Marti-Maixentaises et de leurs enfants...

Saint Martin de Saint Maixent est une commune avec une population en constante mutation et une politique de l'habitat en pleine évolution. Un lotissement de 34 maisons est réalisé et ouvert à la construction avec 2 tranches supplémentaires pour les années futures...

A ces premiers éléments ci-dessus, il faut rajouter :

- L'école a une action très forte dans l'intégration du handicap :
 - o Deux élèves en situation de handicap (dont un autiste sévère) nécessitant deux AESH à temps complet
 - o Des élèves avec notification MDPH (sans personne assignée à leur suivi)
 - o 17 dossiers de suivis scolaires renforcés cette année
 - o Une enseignante spécialisée qui intervient tous les jours
- L'effort financier très important de la municipalité dans la modernisation du groupe scolaire (dortoir, salle de classes adaptées à l'accueil des élèves, une salle de d'éducation sportive, bibliothèque et un nouveau restaurant scolaire) pour un montant de 1.4 millions d'euros. A noter que pour cet investissement, la commune a reçu et une dotation de l'Etat de 400 000 €.

- L'acquisition en 2021, de tableaux numériques interactifs dans les classes pour 24 000 € et le remplacement de mobiliers pour environ 50 000 €.

Pour toutes ces raisons, et afin de garantir et défendre la réussite de tous les enfants Marti-Maixentais, dans un cadre pédagogique serein, l'ensemble des élus demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision de fermeture d'une classe sur la commune de St Martin de St Maixent.

7- Urbanisme – Droit de préemption urbain (délibérations 2021-03-06-07-08)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
MAISON	26 rue des scythes
MAISON	6 rue des trois versennes
MAISON	20 Rue du vallon

8- Informations diverses

8-1 Travaux à Gentry : (réfection de voirie)

Les élus ont rencontré Gérédis le 11 mars dernier afin d'aborder les différents problèmes soulevés lors des travaux de voirie réalisés pour Gérédis suite aux travaux de viabilisation électrique d'un pylône pour la SNCF.

Il a été convenu :

- la reprise béton sur une demi-largeur du chemin et curage du fossé
- la reprise bétons sur la largeur de tranchée et nettoyage du chemin ainsi que des avaloirs d'eaux pluviales
- le décapage de la demi-tranchée affaissée, réfection bicouche sur toute la largeur
- la réfection des fouilles et tranchées en enrobé.
- la remise en état des murs et murets en fin de chantier (fin avril-mai)

8-2 Enquête publique :

Une enquête publique se déroulera du 16 avril 2021 à 14H au vendredi 7 mai à 16h30.

Elle concerne la création de 2 bassins de rétention pour le traitement des eaux pluviales Rue des scythes et route de Soignon. Affichage sur place et en mairie.

8-3 Projet de territoire

La Communauté de communes de Haut Val de Sèvre s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire : il s'agit d'une feuille de route stratégique destinée à orienter les actions et projets structurants de l'intercommunalité pour les six années à venir.

A ce titre, la stratégie communautaire doit prendre en considération les projets des communes et assurer une bonne articulation entre les échelles de manière à répondre aux objectifs de développement de l'ensemble du territoire.

L'élaboration de ce projet comporte une phase de diagnostic qui sera mise à profit pour recueillir la parole de différentes communes du Haut Val de Sèvre.

Un RDV s'est tenu en mairie avec le Maire et les adjoints et nous avons pu exprimer les attentes de nos concitoyens concernant la santé, la mobilité, le logement, la biodiversité etc...

8-4 Commissions travaux :

Mr Garault expose les différents points étudiés.

- Réfection signalisation horizontale
- Réparation Pont de Ricou suite problèmes soulevés par la SNCF concernant l'étanchéité du pont.
- Réfection d'un mur chemin rural du pont guillaume

- Projet de modification du parking de l'école
- Réfection des toitures des lavoirs
- Cimetière : suite aux recommandations visant à protéger l'environnement, l'entretien du cimetière doit se faire de manière raisonnée et l'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite. Suite visite de plusieurs cimetières, il est décidé de mettre la partie ancienne du cimetière en herbe.
- City parc : échange et étude en cours sur le positionnement du terrain multisports.

8-5 Plan vélo : Madame le maire indique que plusieurs élus du territoire vont se réunir pour envisager un plan vélo du territoire.

8-6 Festivités :

Randonnée pédestre avec la Fédération de la chasse : le 24 avril

Inauguration des boîtes à livres : le 5 juin.

Dates de prochains conseils : 27 avril, 25 mai, 29 juin et 27 juillet.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 Heures.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 27 avril 19H30.

CAMARA Angélique	BAUDRY Erick	JAMBON Sandra
GARAULT Jean-Pierre	CHANTREAU Michel	BRANDEAU Paulette
CLAIRC Chiara	DOUZENEL Ingrid e	JUMEAU Philippe
ADAM Céline	VEILLON Claude	MERCIER Aurélie
CAILLETON Jacques	STANGALINI Nathalie Pouvoir Mr SCHANEN	SCHANEN Eric